



**Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com>

jeu. 2 sept. 00:22 (il y a 1 jour)

À redaction-web, Contact

Au Contrôleur générale des lieux de privation de liberté

Monsieur Dominique SIMMONOT

Nº/Réf 32442/22027/ABA/MH

### Déclaration Nº 54

Votre conseil de contacter le forum des réfugiés au CRA de Nice est dénué de sens.

Tout d'abord, ce forum des réfugiés a PEUR de l'administration du CRA et lui obéit dans tous ses arbitraires.

Deuxièmement, est-ce forum a le pouvoir d'obliger l'administration de rendre aux détenus de leurs téléphones mobiles ou d'assurer la sécurité des détenus de l'agression des autres détenus? Ou peut-être a-t-il accès aux vidéos du centre et peut-être en fournir des copies au détenu battu?

Les plaintes du 31.07.2021 et 12.08..2021 ont soulevé des questions spécifiques concernant la violation des droits du détenu et relèvent de la compétence du Contrôleur et non du forum. Le forum a informé du droit de s'adresser au Contrôleur. Où est le résultat de votre travail, de votre contrôle?

À ce jour, dans le centre, les étrangers non francophones n'ont pas accès aux procédures de recours de leur détention.

Les enregistrements vidéo des passages à tabac de M. Ziablitsev ne sont pas fournis ni à lui ni à sa défense.

31.07.2021 <http://www.controle-public.com/gallery/D17Cont.pdf>

12.08.2021 <http://www.controle-public.com/gallery/D35C.pdf>

Vous n'avez répondu à aucune demande, vous n'avez corrigé aucune violation des droits.

Pendant que vous étiez inactif sur les plaintes contre le CRA, M. Ziablitsev est torturé en maison d'arrêt de Grasse

<http://www.controle-public.com/gallery/R2104477.pdf>

<http://www.controle-public.com/gallery/DTpac.pdf>

Il a également été battu là-bas et il est également impossible d'obtenir des enregistrements vidéo du passage à tabac.

Vous pouvez vous reporter à la plainte adressée au Comité contre la torture au sujet des violations multiples

<http://www.controle-public.com/gallery/PUAS.pdf>

Violations des droits de l'homme en détention

<http://www.controle-public.com/gallery/Q1-4.08.pdf>

<http://www.controle-public.com/gallery/AnGAA.pdf>

<http://www.controle-public.com/gallery/Q2-6.pdf>

<http://www.controle-public.com/gallery/AnQ2-6%20.pdf>

Par conséquent, l'Association vous demande de corriger toutes les irrégularités dans la police de Nice, dans le CRA de Nice et à la maison d'arrêt de Grasse et répondre à toutes nos demandes. En particulier, nous voulons obtenir toutes les vidéos de tous les conflits au CRA et à la maison d'arrêt de Grasse.

Association "Contrôle public"  
le 02.09.2021



**Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com>

À rédaction-web, Contact ▾

2 sept. 2021 00:22 (il y a 1 jour)



Au Contrôleur générale des lieux de privation de liberté

Monsieur Dominique SIMMONOT

Nº/Réf 32442/22027/ABA/MH

### Déclaration Nº 54

Votre conseil de contacter le forum des réfugiés au CRA de Nice est dénué de sens.

Tout d'abord, ce forum des réfugiés a PEUR de l'administration du CRA et lui obéit dans tous ses arbitrages.

Deuxièmement, est-ce que le forum a le pouvoir d'obliger l'administration de rendre aux détenus de leurs téléphones mobiles ou d'assurer la sécurité des détenus de l'agression des autres détenus? Ou peut-être a-t-il accès aux vidéos du centre et peut-être en fournir des copies au détenu battu?

Les plaintes du 31.07.2021 et 12.08.2021 ont soulevé des questions spécifiques concernant la violation des droits du détenu et relèvent de la compétence du Contrôleur et non du forum. Le forum a informé du droit de s'adresser au Contrôleur. Où est le résultat de votre travail, de votre contrôle?

À ce jour, dans le centre, les étrangers non francophones n'ont pas accès aux procédures de recours de leur détention.

Les enregistrements vidéo des passages à tabac de M. Ziablitsev ne sont pas fournis ni à lui ni à sa défense.

31.07.2021 <http://www.controle-public.com/gallery/D17Cont.pdf>

12.08.2021 <http://www.controle-public.com/gallery/D35C.pdf>

Vous n'avez répondu à aucune demande, vous n'avez corrigé aucune violation des droits.

